

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET DE SERVICE : RETOUR D'EXPERIENCES

Christine TADDEI – Directrice – AIST 21 – Dijon

Dr Nathalie FERNANDEZ – Médecin du travail – AIST 21 – Dijon

A travers cette communication, nous mettrons en évidence :

- L'intérêt d'impliquer tous les personnels à la construction du Projet.
- La façon dont la CMT recense et prend en compte les besoins en santé au travail à travers notamment les demandes des entreprises et de leurs salariés, les demandes et idées du personnel de l'AIST 21.
- La contribution active de chaque membre de la CMT à la construction du Projet : chaque participant doit avoir la volonté de construire des actions collectives, chacun doit pouvoir s'exprimer pour les personnes qu'il représente, éviter la pensée unique et les non-dits,...
- L'implication du Président de l'AIST 21, du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle à la construction du Projet : faire confiance aux professionnels de la CMT mais savoir aussi vérifier que les actions du Projet correspondent bien à des besoins en santé au travail, être aussi force de proposition,...
- La nécessité de mesurer dès la construction du Projet les moyens à mettre en œuvre pour la bonne réalisation du Projet : des moyens financiers, du temps (par exemple, le manque de temps médical est rédhibitoire), un « pilote dans l'avion », un animateur dans chaque groupe de travail, des indicateurs,...Etre certain que l'AIST 21 aura les moyens de mettre en œuvre le Projet et que le Conseil d'Administration validera la mise en œuvre des moyens.

